

Les subsides

[Français]

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le secrétaire parlementaire peut dire à la Chambre quels budgets ont été consacrés aux programmes destinés à aider les femmes à promouvoir leurs droits à travers le pays par l'intermédiaire du Secrétariat d'État. Le gouvernement fédéral a fait des efforts en ce sens, mais j'aimerais pour la gouverne de la Chambre que l'on puisse savoir de quel ordre d'importance il s'agit lorsque nous parlons des budgets du Secrétariat d'État destinés aux femmes.

Mme Killens: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député. Dans ma circonscription, il existe un centre d'hébergement qui s'appelle la Maison de l'ancre. De plus, j'ai justement demandé au Secrétariat d'État de l'argent pour aider ces femmes provenant de foyers où il existe de la violence et où parfois des femmes sont violées par des étrangers. L'année dernière, le Secrétariat d'État a accordé aux femmes du pays 3.2 millions de dollars pour les aider en cas de besoin.

M. le vice-président: Les députés désirent-ils poser d'autres questions?

[Traduction]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, en participant aujourd'hui au débat sur la motion du député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), qui définit clairement, je pense, l'existence d'un problème dans notre pays—c'est là l'objet essentiel de la motion du député—je constate que nous sommes loin d'avoir atteint l'égalité des sexes et que des problèmes immédiats se posent. Sa motion propose un moyen éventuel à long terme pour nous permettre d'en arriver à une solution avec le temps.

Dans le cadre de ce débat, j'ai été extrêmement déçu de voir le ministre et le secrétaire parlementaire intervenir en disant qu'ils étaient fiers du bilan du gouvernement actuel. Si j'étais membre d'un parti dont le bilan est semblable à celui de notre gouvernement, je ne pourrais pas prendre la parole, que ce soit à la Chambre ou dans une autre tribune, en me sentant fier. Il n'y a vraiment pas de quoi l'être.

La principale réalisation dont ces députés aient parlé est la disposition concernant l'égalité des femmes prévue dans la Constitution. Cette réalisation n'est pas le fait du gouvernement, mais bien de l'opposition et de toutes les Canadiennes. Le projet initial de constitution dont la Chambre a été saisie ne renfermait aucune disposition visant à rendre les femmes égales aux hommes au Canada. En comité, à la suite des protestations formulées par tous les Canadiens et grâce au travail assidu des députés de l'opposition, qui ont obligé le gouvernement à tenir des audiences publiques au départ, cette disposition a été intégrée à la constitution. Alors le premier ministre (M. Trudeau) l'a bradée au cours d'une certaine fin de semaine. Il l'a jetée par-dessus bord, et l'opposition a dû se cramponner encore une fois, travailler de concert avec les Canadiennes pour le récupérer. Donc, lorsque M^{me} le ministre

se lève à la Chambre pour dire aux Canadiens que c'est là «la plus belle réussite de ces trois dernières années», je lui réponds que cette réussite a été obtenue à sa courte honte. S'il y a quelqu'un qui puisse se vanter d'avoir imposé le retour de cette disposition, c'est le Parlement et non le gouvernement. Les ministériels auraient là de quoi rougir. Cinquante et un p. 100 des Canadiens ont dû s'organiser et contester dans l'unique but de se voir reconnaître l'égalité par la Constitution. Le gouvernement leur a imposé cette lutte, et s'il y a réussite, il n'a pas lieu d'en être fier.

● (1540)

Le ministre chargé du statut de la femme est en train de se faire une réputation de tampon, de ministre chargé du galimatias, de ministre chargé de faire des discours à préoccupation féminine, de donner l'impression que le gouvernement sympathise. En réalité, celui-ci ne sympathise pas du tout, il ne croit pas à l'égalité des femmes, et sa performance est déplorable. Cette performance a de quoi donner honte à tous les députés de participer à un Parlement dont le gouvernement viole si manifestement et si constamment la plus élémentaire notion d'égalité.

Le ministre d'État chargé du statut de la femme nous annonçait aujourd'hui le nouveau programme, un comité interministériel chargé de veiller à l'application de ses lignes directrices en matière d'action gouvernementale. En lisant demain son discours dans le hansard, on verra qu'elle a dit: «A quoi servent les lignes directrices s'il n'y a pas de mécanisme d'application? J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre la création d'un mécanisme chargé de veiller à l'application de ces lignes directrices». Je dois attirer l'attention de M^{me} le ministre sur son comportement lors de la dernière journée de l'opposition, lorsqu'elle a pris la parole à la Chambre et voté contre une motion visant à renvoyer la sinistre affaire Gillespie à la personne chargée d'appliquer les directives. Pendant près d'une semaine, les députés ont consacré toute la période des questions à ce sujet des directives, à la possibilité que celles-ci aient été violées, et nous avons passé toute une journée à débattre de la nécessité de renvoyer la question à un organisme qui puisse déterminer si on avait contrevenu ou non aux directives. Rien n'illustre mieux que le présent comportement du ministre la façon habituelle de procéder du gouvernement, qui est de dire une chose et d'en faire une autre. Prétendre qu'il faut bien veiller à ce que des directives soient appliquées, en l'occurrence après avoir fait échec il y a une semaine à la tentative de l'opposition de renvoyer d'autres directives à un organisme de mise en vigueur, relève de la plus pure hypocrisie.

La population canadienne finira par trancher la question. Il y aura un jour des élections générales et l'hypocrisie sera dénoncée à toutes les tribunes. On ne saurait prêcher une chose et en pratiquer une autre jour après jour, et en même temps conserver sa crédibilité au parti, au Parlement et au gouvernement en général.